



---

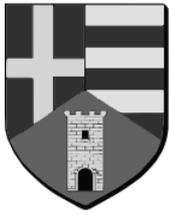
**NOTE SYNTHETIQUE**

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**  
(L. 2313-1 du CGCT)

---

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité soit jointe au compte financier unique (ex compte administratif) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note a donc pour objectif d'apporter des éléments complémentaires à la lecture du compte financier unique (CFU) 2023 de la Commune de DUNIÈRES. Il s'agit d'explicitier les données chiffrées en apportant des précisions sur les réalisations budgétaires de l'exercice 2023.



## 1 Présentation de l'exécution financière 2023 (budget principal)

*Située au nord-est du département de la Haute-Loire, la Commune de Dunières est un bourg centre de 2 727 habitants (données INSEE population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2023).*

### 1.1 Structure des budgets

La commune de Dunières compte en 2023 :

- 1 budget principal
- 4 budgets « annexes » votés par le Conseil Municipal :
  - Le budget eau
  - Le budget assainissement en HT
  - Le budget Lotissement de Ville en HT
  - Le budget Lotissement des Hauts du Champ en HT

*La présentation de l'exécution financière qui suit porte sur le budget principal.*

### 1.2 Contexte général

Le contexte international demeure, comme en 2022, très incertain et impacte fortement le contexte national avec une année 2023 fortement marquée par l'inflation (suite à la crise sanitaire de 2020-2021 mais également aux conflits internationaux).

La Commune de Dunières subit les conséquences de cette nouvelle crise et reste très attentive et à l'écoute des acteurs économiques du territoire.

2023 marque la moitié du mandat actuel. C'est une année « à plein régime » où plusieurs projets continuent d'avancer et où de nouveaux projets se précisent, permettant de préparer 2024. La collectivité s'attache, comme toujours, à rechercher un maximum de subventions externes afin de financer les projets d'investissements et peut s'appuyer sur le soutien de sa Communauté de Communes, Haut Pays du Velay Communauté (HPVc).

### 1.3 Section de fonctionnement

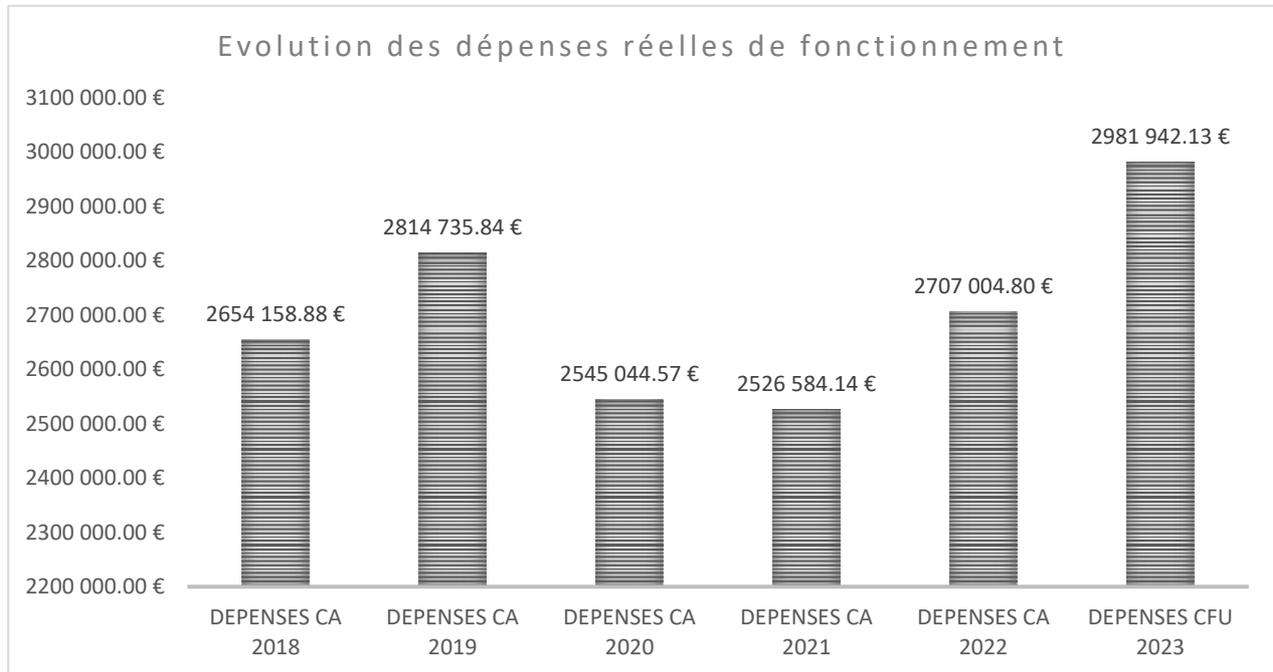
L'analyse financière de l'exercice 2023 est mise en perspective avec 2022 afin d'avoir une vision claire de l'évolution financière de la collectivité.

La présente analyse porte sur les dépenses et recettes réelles de la collectivité, permettant ainsi une meilleure compréhension des comptes ; les opérations d'ordre obéissant à des règles comptables plus techniques (amortissements des biens principalement).

#### 1.3.1 Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

On constate en 2023 une augmentation des charges réelles de fonctionnement par rapport à 2022 (chapitres 011, 012, 65, 66 et 013) de + 9.16 %.

Sur les dernières années, les DRF ont augmenté. Ces augmentations sont à mettre en relation avec plusieurs éléments : impact de l'inflation, la création de nouveaux services à la Bobine Créative...



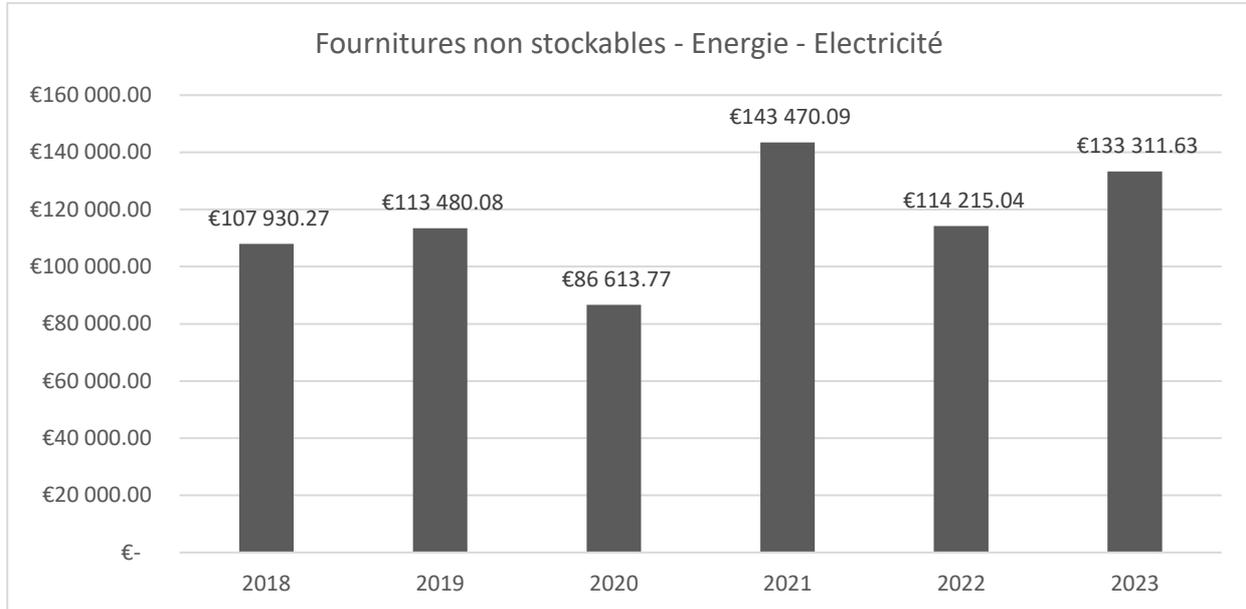
DRF = Chapitres 002, 011, 012,65, 66 et 68 - Ce tableau tient compte du chp 013 (RRF atténuation de charges) soustrait au chp 012 (DRF charges de personnel).

Les **dépenses dites « à caractère général »** (chapitre 011) enregistrent cette année encore une nette augmentation de 11,30 %. Cette évolution s'explique par plusieurs points :

- La hausse des charges liées aux fluides par rapport au réalisé 2022 (combustibles + 30 %, électricité + 16 % ... alors que le prix moyen du Mwh a augmenté de 29,44 %). Des mesures et investissements sont à prévoir.

#### EDF Compte 60612 : comparatif dépenses 2022 / 2023

Points de consommation (les plus importants)	code service	Factures liquidées		Différence	% d'augmentation
		2022 TTC	2023 TTC		
ECLAIRAGE PUBLIC	29	34 833.14 €	35 168.34 €	335.20 €	0.96%
BOULODROME	15	1 937.26 €	3 594.63 €	1 657.37 €	85.55%
SERVICES TECHNIQUES	30	4 532.99 €	9 519.51 €	4 986.52 €	110.01%
CHAUFFERIES PISCINE ET MAIRIE attention 2023 sous code salles polyv	27-90	8 942.77 €	15 610.37 €	6 667.60 €	74.56%
CENTRE CULTUREL	49	2 552.69 €	5 314.89 €	2 762.20 €	108.21%
MUTUALITE-CRECHE-CLSH	10	13 972.06 €	22 737.23 €	8 765.17 €	62.73%
SALLES ANNEXES ET POLYVALENTES	16	19 649.83 €	22 711.62 €	3 061.79 €	15.58%
STADE	26	2 442.51 €	5 082.31 €	2 639.80 €	108.08%
		<b>88 863.25 €</b>	<b>119 738.90 €</b>	<b>30 875.65 €</b>	<b>34.75%</b>
<b>TOTAL LIQUIDE TOUS POINTS DE CONSOMMATION</b>		<b>114 215.04 €</b>	<b>133 311.63 €</b>	<b>19 096.59 €</b>	<b>16.72%</b>
ECOLE PUBLIQUE - attention rattrapage 2021	3	20 248.11 €	7 337.44 €	-12 910.67 €	



- La municipalité ayant fait le choix de développer le fleurissement de la commune ce poste a augmenté de 74 % par rapport à 2022. L'achat de sel de déneigement a également augmenté.

	2021	2022	2023	Evol 2022/2023
<b>Fournitures de voirie</b>	<b>60 515.02 €</b>	<b>28 586.60 €</b>	<b>37 749.45 €</b>	32.05%
dont Espaces verts	2 332.62 €	4 501.82 €	7 838.47 €	74.12%
dont Sel de déneigement	20 474.88 €	5 790.72 €	12 569.76 €	117.07%
dont Pouzzolane	4 954.76 €	- €	2 181.68 €	
dont Enrobé à froid	7 592.88 €	9 847.13 €	7 238.61 €	-26.49%

- Pour les vêtements de travail (60636), un nouveau mode de distribution aux agents hors EPI va être mis en place afin de maîtriser l'utilisation de cette ligne.
- La hausse généralisée de différents postes comme l'entretien des véhicules (61551) a pesé sur ce chapitre avec une augmentation de 75 % pour l'entretien du matériel roulant (13 véhicules + 3 tondeuses autoportées). Une réflexion sur l'utilisation du parc roulant est à mener. Les pneus, ont été impactés en fonctionnement cette année (13680 €TTC) suite à demande de la Trésorerie.
- On constate également que les cotisations d'assurances (6161) ont augmenté (+ 12 %). Une consultation va être lancée sur 2024 pour éventuellement mettre à plat les contrats.
- Les honoraires d'avocats (62268) (+ 70 %) suite aux contentieux liés au PLU ont augmenté.
- Les publications (6236) comprenant les revues municipales et un encart pour promouvoir la Bobine Créative sur Strada de 4908 € TTC (+ 66 %).



## Evolution des charges à caractère général (011) :

2018 : 681 399 €  
2019 : 833 750 €  
2020 : 659 053 €  
2021 : 736 471 €  
2022 : 694 873 €  
2023 : 773 549 €

Les **charges de personnel** (chapitre 012) ont augmenté par rapport à 2022.

Des éléments viennent expliquer cette évolution.

D'abord, les impondérables de gestion des ressources humaines, à savoir :

- Le GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité),
- Les avancements d'échelon automatiques,
- Les avancements de grade et promotion interne,
- Le second dégel du point d'indice (+1.5%) en juillet 2023 des fonctionnaires (4500 € environ),
- L'augmentation du SMIC,
- Des titularisations (au service entretien, école)
- Des embauches (services techniques)
- Le RIFSEEP (première année entière) = 67000 €

Des embauches contractuelles ont eu lieu en 2023 pour faire face à des arrêts de travail ou des temps partiels thérapeutiques :

- Deux aux services techniques :
  - Un à compter du 18.09.2023
  - Un emploi aidé à compter du 01.09.2023

Ou des services nouveaux à la bobine créative :

- Un adjoint administratif arrivé le 16.10.2023
- Des jeunes en renfort en période estivale

## Evolution des charges de personnels :

(sans atténuation du 013)

2018 : 837 748 €  
2019 : 862 094 €  
2020 : 818 297 €  
2021 : 762 232 €  
2022 : 882 313 €  
2023 : 989 545 €

## Evolution des charges de personnels : (avec

atténuation du 013)

2018 : 807 514 €  
2019 : 833 803 €  
2020 : 754 784 €  
2021 : 737 102 €  
2022 : 822 673 €  
2023 : 914 601 €

Les **autres charges de gestion courante** (chapitre 65) baissent de 5,50 % par rapport à 2022.

En effet, la subvention attribuée au CCAS (657362) n'est plus versée de façon automatique en 2023 suite aux conseils du Conseiller aux Décideurs Locaux.



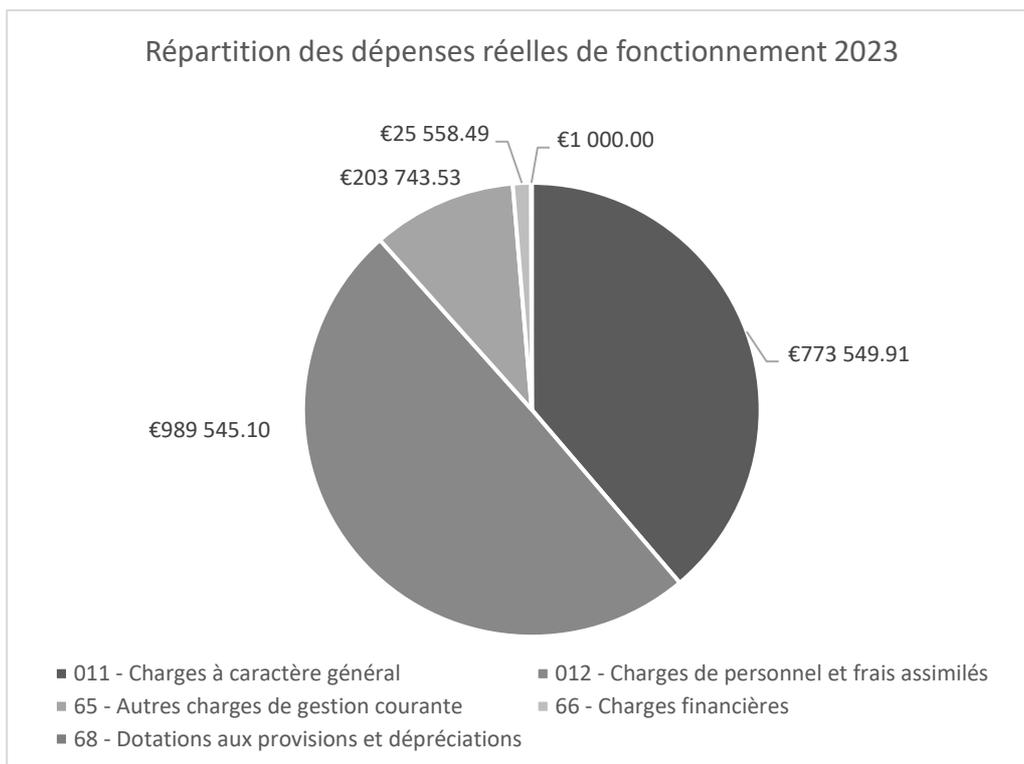
De même, il y a eu moins de subventions accordées aux associations sportives, les dossiers de demande étant plus détaillés des associations ont fait le choix de ne pas la solliciter. La volonté n'est pas de soutenir des associations qui ont une aisance financière.

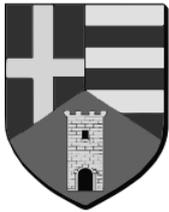
### Evolution des autres charges de gestion courante :

2018 : 238 383 €  
2019 : 206 928 €  
2020 : 201 755 €  
2021 : 225 738 €  
2022 : 215 535 €  
2023 : 203 743 €

Les **charges financières** (chapitre 66) correspondent au paiement des intérêts de la dette.  
Pour 2023, on constate une baisse de 20 % par rapport à 2022 : 3 emprunts se sont clôturés fin 2022.  
L'emprunt de 750 000 € n'a été débloqué qu'en novembre 2023.

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement fait apparaître quatre postes de dépenses majoritaires reléguant les charges financières et les charges exceptionnelles à une place anecdotique.





## 1.3.2 Evolution des recettes réelles de fonctionnement (RRF)

Les recettes réelles de fonctionnement incluent les chapitres 70, 73, 74, 75. Elles sont très majoritairement constituées des recettes liées aux ressources fiscales (chapitre 73) ainsi qu'aux dotations/compensations de l'état (chapitre 74).

Sur les 11 dernières années, les RRF ont connu une baisse de 11.13% due à une diminution de 17.28 % des dotations du Haut Pays du Velay Communauté (baisse de 13.22 % de l'attribution de compensation et de 34.67 % de la dotation solidarité communautaire).

Toutefois, on constate en 2023 une augmentation RRF par rapport à 2022 (chapitres 70, 73, 74 et 75) de +7.35%.

Les atténuations de charges (Chap 13)

Ce chapitre comprend :

- Les remboursements de l'assurance statutaire pour un montant de 32 910 €
- Les remboursements de l'emploi aidé 2336 €
- La subvention de fonctionnement du FNADT pour la Maison France Services (2/3) soit 23350 € l'autre 1/3 est au compte 74718. Cette subvention initialement à 30 000 € est portée cette année à 35 000 € pour atteindre 50 000 € à terme.
- L'indemnité de la POSTE pour l'Agence Postale Communale de 15408 €

Les **produits des services** (chapitre 70) :

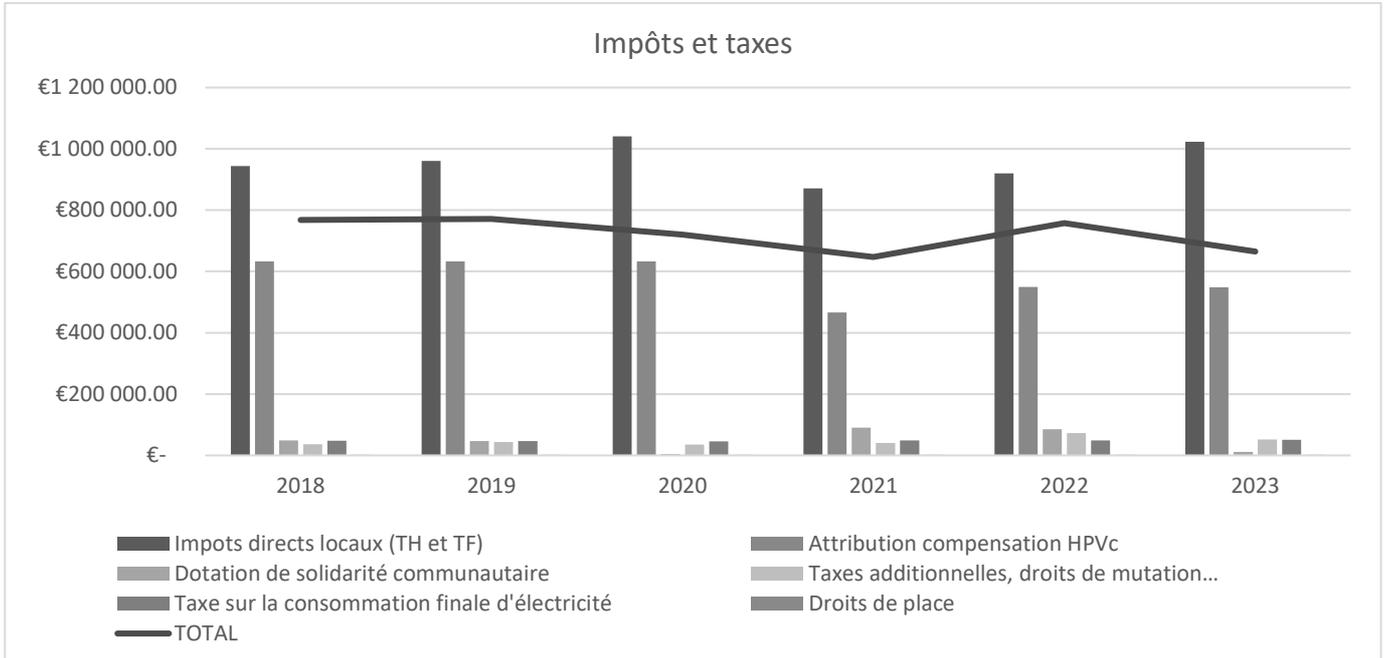
Les recettes réelles de fonctionnement recouvrent également un chapitre « Produits des services » (70) qui reflète les recettes liées aux services payants parmi lesquels nous pouvons citer la cantine, la vente de concessions dans le cimetière, les redevances d'occupation du domaine public et le remboursement par le HPVc de frais de personnel et de charges (fluides) sur des bâtiments mis à disposition de la Communauté de Communes.

Ce chapitre a évolué de +2 % entre 2022 et 2023. Cette légère hausse est en partie due à l'augmentation de la fréquentation de la cantine.

**Impôts et taxes** (chapitres 73 et 731) :

Les principales recettes de la section de fonctionnement sont issues de la **fiscalité** représentant près de 67% de l'ensemble des ressources.

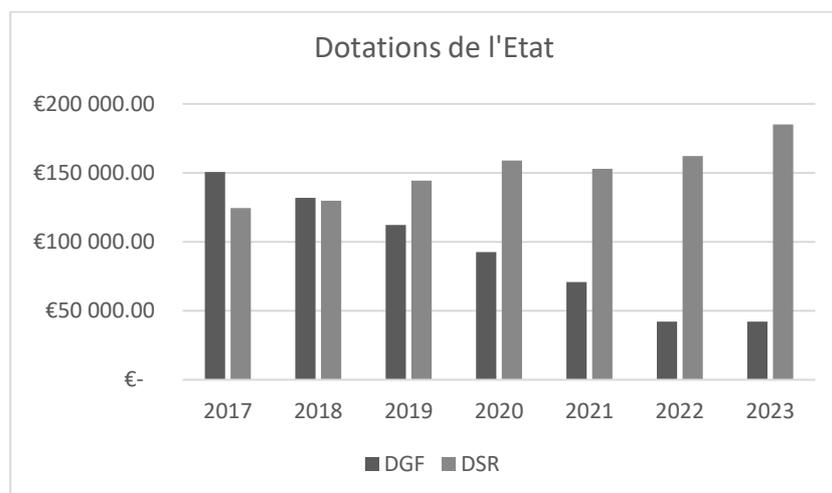
L'augmentation des bases et des taux en 2023 pour la TH et la TFNB ainsi qu'à l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation ont permis de maintenir une dynamique fiscale.



### Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations ont évoluées de + 7.60 % entre 2022 et 2023. Cette hausse est en partie due à la hausse de la dotation de solidarité (+ 14 %).

Après une baisse drastique de la DGF ces dernières années (- 72 % entre 2017 et 2022), celle-ci est aujourd'hui stabilisée.



Les recettes fiscales (73) et les dotations / participations (74) représentent à elles seules 87.2% des recettes de fonctionnement de la collectivité.

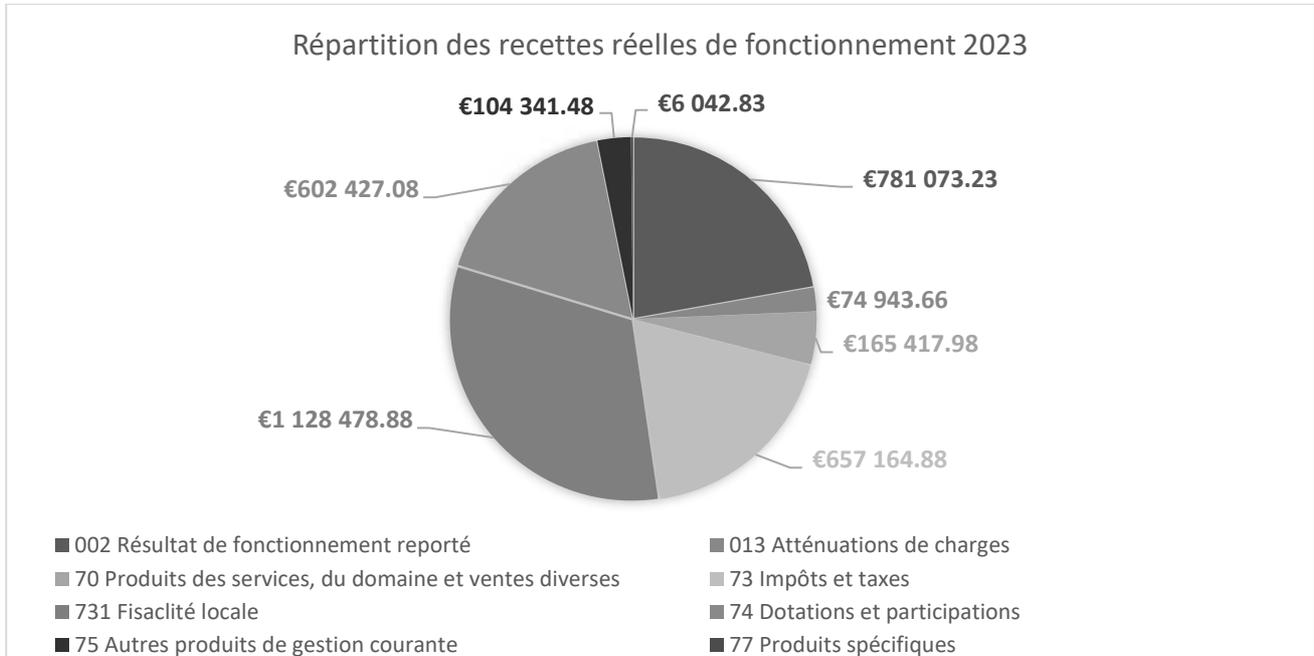


## Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les recettes liées aux locations des salles étaient imputées sous 2022 au compte 7083 (chap70).

En 2023, elles sont au compte 752 (chap75) et représentent 5100 €.

On constate donc une baisse du revenu lié aux loyers (Logement La Poste, Logement Les Cèdres...) = -16%



## 1.4 Section d'investissement

### 1.4.1 Les dépenses d'investissement

La Commune de Dunières continue à investir de manière soutenue pour ses administrés.

Les dépenses d'investissement font l'objet d'un suivi budgétaire sous forme d'opérations spécifiquement créées permettant une lecture transparente des dépenses.

#### A- TRAVAUX

Plusieurs projets ont fait l'objet de dépenses en 2023 et/ou se poursuivront sur 2024 :

- Réhabilitation bourg-centre en MFS/APC/coworking/Micro Folies - la Bobine Créative : 1 010 579 € (mobiliers et électroménager compris)
- Aménagement de la rue de Bellevue : 244 351 €
- Démolitions des maisons Blachon et Jardy : 248 768 €
- Eclairage public
- Acquisition garages OPAC pour l'aménagement du stade synthétique : 10 342.08 €
- Ecole Jacques Prévert (alarmes PPMS, mobilier cantine) : 9 874 €
- Aménagement du cimetière et de la chambre funéraire : 15 004 €
- Aménagement parking maison de santé : 17 280 €
- Voirie 2023 (+ soldes des travaux de 2020-2022) et imprévus : 118 274 €
- Achat nouvelle navette Peugeot pour déplacements associations : 27 463 €
- Gestion des eaux pluviales (rue de Ville et la Côte) : 2 216 €
- Mise en sécurité maison Renividaud rue de la croix : 7 260 €



## Restes à réaliser :

Les restes à réaliser sont des engagements pris sur l'exercice mais non réalisés dont les paiements ne sont pas effectifs sur l'exercice budgétaire. Ces crédits sont donc reportés sur l'exercice N+1 afin de garantir la transparence des deniers publics engagés par la collectivité.

Les restes à réaliser en dépenses pour l'exercice 2023 s'élèvent à **979 406 €** et correspondent :

- Aménagement de la rue de Bellevue : 633 905 €
- Réhabilitation bourg-centre en MFS/APC/coworking/Micro Folies - la Bobine Créative : 64 658 € (essentiellement les DGD Décompte Général Définitif)
- Salle des fêtes - Aménagement zone loisirs le Solier : 10 950 €
- Eclairage public : 86 825 €
- Réseau basse tension rue de Bellevue : 18 940 €
- Aménagement ouest : 2 712 €
- Ecole Jacques Prévert (portail) : 2 287 €
- Avenant démolition Jardy : 2 850 €
- Voiries programme 2023 et aménagement le Fouvet : 27 867 €
- Réfections de mur au vélorail et passage Barnouins : 43 333 €
- Gestion des eaux pluviales (rue de Ville et la Côte) : 28 302 €
- Etude rénovation ex-caserne / centre de tri : 4 560 €
- Achat nouveaux copieurs RICOH (marché avec HPVC) : 22 421 €

## B- ACQUISITIONS

Plusieurs acquisitions ont été réalisées au cours de cette année (coûts hors déduction des subventions éventuelles) :

- Acquisition de matériels pour le service entretien, la Bobine Créative et divers bâtiments : 20 846 €
- Acquisition de mobilier pour la cantine, marabout, pour divers bâtiments : 6 792 €
- Informatique / numérique pour l'acquisition de matériel informatique et clés électroniques : 2 798 €
- Grosses réparations et installations pour bâtiments communaux dont le remplacement des projecteurs gymnase et installations des compteurs bleus : 50 487 €

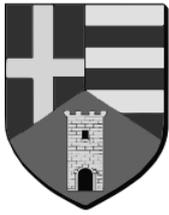
### 1.4.2 Les recettes d'investissement

L'excédent 2022 reporté (209 149.30 €) ainsi que les subventions d'investissements perçues (585 342.90 €) constituent 43.94 % des recettes réelles d'investissement de la commune en 2023 ou près 39.21% des recettes totales (opérations d'ordre incluses).

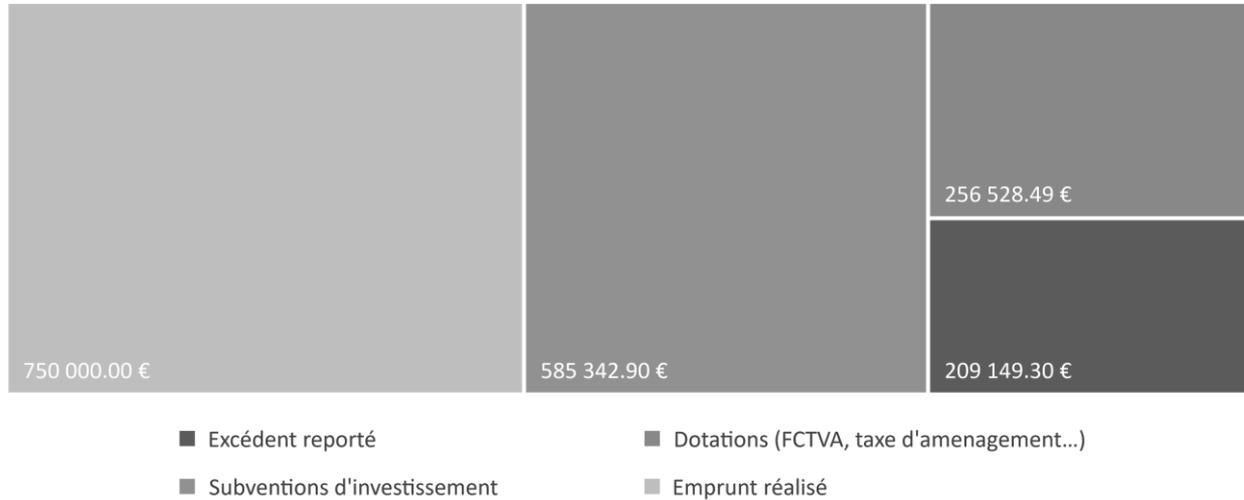
Il convient de noter ici que les opérations d'ordre représentent budgétairement environ 218 000 €.

Un travail de veille concernant les subventions et les appels à projet est en place afin d'optimiser les recettes d'investissement de la collectivité.

Les leviers récurrents issus des financements extérieurs ont été sollicités : Europe (LEADER, FEADER, FEDER), Etat (DETR, DSIL, Fonds Vert), Département de la Haute-Loire afin de financer le maximum d'opérations.



## Recettes réelles d'investissement 2023



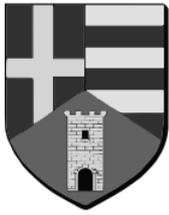
## 2 Présentation de l'exécution financière consolidées (tous budgets)

### 2.1 Les résultats en fonctionnement

	Résultat de fonctionnement antérieur	Part affectée à l'investissement	Résultat de fonctionnement 2023	Résultat de fonctionnement de clôture
Budget principal	781 073.23 €	74 646.04 €	540 805.62 €	1 321 878.85 €
Eau	13 642.70 €	0.00 €	33 318.71 €	46 961.41 €
CCAS	7 762.06 €	0.00 €	-2 365.37 €	5 396.69 €
Assainissement	79 534.48 €	0.00 €	-2 799.54 €	76 734.94 €
Lotissement de Ville	-492.25 €	0.00 €	0.34 €	-491.91 €
Lotissement Hauts du Champ	-329.19 €	0.00 €	0.00 €	-329.19 €
<b>TOTAUX</b>	<b>881 191.03 €</b>	<b>74 646.04 €</b>	<b>568 959.76 €</b>	<b>1 450 150.79 €</b>

Ces résultats de fonctionnement de l'ensemble des budgets de la commune traduisent plusieurs éléments :

- Suite à l'augmentation du prix de l'eau en 2022, le budget eau dégage un excédent de fonctionnement pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive
- Le budget assainissement connaît exceptionnellement un résultat de l'exercice 2023 déficitaire car le curage du lit de roseaux a été effectué. Le coût de cette opération (21 420 € HT) correspond à 30 % environ des charges à caractère général.
- Le déficit sur les budgets des lotissements est lié aux opérations d'ordre



## 2.2 Les résultats en investissement

	Résultat investissement 2023	Solde investissement exercice antérieur	Résultat d'investissement à reporter sur BP 2024	RAR DEPENSES	RAR RECETTES	RESULTAT définitif
Budget principal	-275 201.75 €	209 149.30 €	-66 052.45 €	979 406.27 €	580 008.62 €	-465 450.10 €
Eau	-10 717.33 €	103 851.10 €	93 133.77 €	3 505.81 €	0.00 €	89 627.96 €
CCAS	0.00 €	4 369.00 €	4 369.00 €	0.00 €	0.00 €	4 369.00 €
Assainissement	-21 582.49 €	48 048.01 €	26 465.52 €	67 627.00 €	32 417.12 €	-8 744.36 €
Lotissement de Ville	64 324.91 €	-9 198.20 €	55 126.71 €	0.00 €	0.00 €	55 126.71 €
Lotissement Hauts du Champ	-12 940.28 €	24 990.04 €	12 049.76 €	0.00 €	0.00 €	12 049.76 €
<b>TOTAUX</b>	<b>-256 116.94 €</b>	<b>381 209.25 €</b>	<b>125 092.31 €</b>	<b>1 050 539.08 €</b>	<b>612 425.74 €</b>	<b>-</b>

Les résultats d'investissement de l'ensemble des budgets de la commune traduisent plusieurs éléments :

- Sur le budget principal, le résultat définitif négatif tient à la volonté de la municipalité, malgré les faibles aides financières, de rénover son centre bourg, afin de renforcer l'attractivité de la commune (démolitions de maisons vacantes, réhabilitation de bâtiment et de rue...).
- Le budget assainissement dégage exceptionnellement un résultat définitif déficitaire car la commune a engagé :
  - la mise à jour du schéma directeur en assainissement communal afin d'identifier les principales causes de dysfonctionnements régulièrement observés sur son système d'assainissement
  - la réhabilitation du réseau assainissement de la Rue de Bellevue

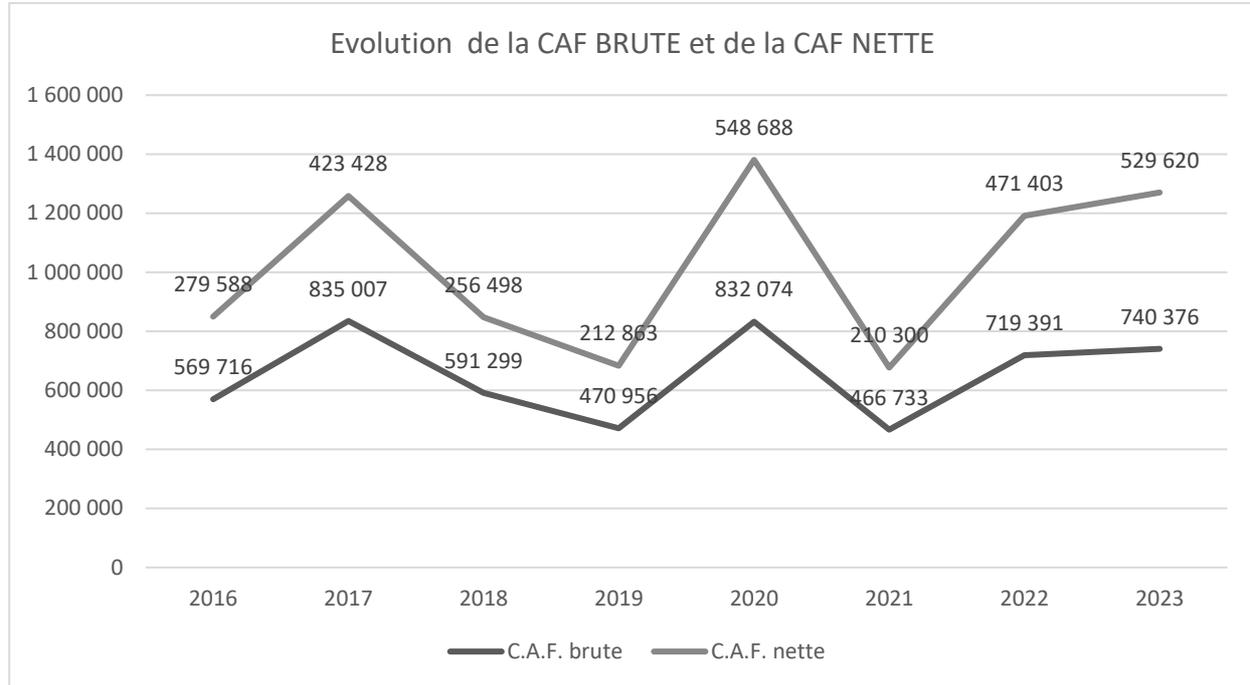
## 3 Niveaux d'épargne de la Commune de DUNIÈRES

La capacité d'autofinancement (CAF brute) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement, sachant qu'il faut garder la priorité au remboursement du capital de la dette.

**CAF brute** = différence entre les produits réels – les charges réelles. La CAF brute est affectée en priorité au remboursement du capital de la dette.

La capacité d'autofinancement nette (**CAF nette**) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

**CAF NETTE** = CAF BRUTE – CAPITAL DE LA DETTE.



La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

## 4 La dette

### 4.1 L'endettement de la Commune de DUNIÈRES :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Intérêts (66)	80 877	95 795	58 878	49 549	47 441	39 910	31 964	25 558
Remboursement du capital de la dette (chp 16)	290 128	411 579	334 801	258 093	283 386	256 433	247 988	210 756
<b>En cours de la dette au 31/12</b>	<b>2 022 954</b>	<b>1 852 988</b>	<b>1 942 058</b>	<b>1 607 257</b>	<b>1 649 165</b>	<b>2 115 778</b>	<b>1 859 354</b>	<b>2 150 610</b>

En Euros

### 4.2 La capacité de désendettement

Le délai de désendettement rapporte l'encours de la dette à l'épargne brute. Cet indicateur répond à la question : en combien d'années la collectivité rembourserait-elle sa dette si elle utilisait pour cela la totalité de son épargne brute ? Elle s'exprime en nombre d'années.

Encours de la dette divisé par l'épargne brute	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Capacité de désendettement / Alerte : 12 années	2.22	3.28	3.41	1.98	4.53	2.58	2.90

La dette par habitant représente en 2023 : 788 € (base 2 727 habitants)